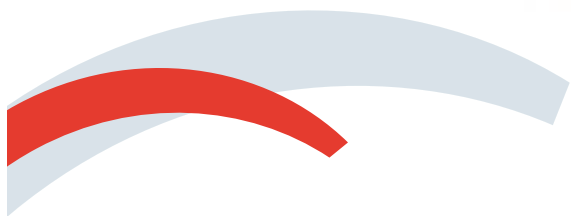


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

Avril 2009



Pour avoir l'assurance
d'être entendu et défendu



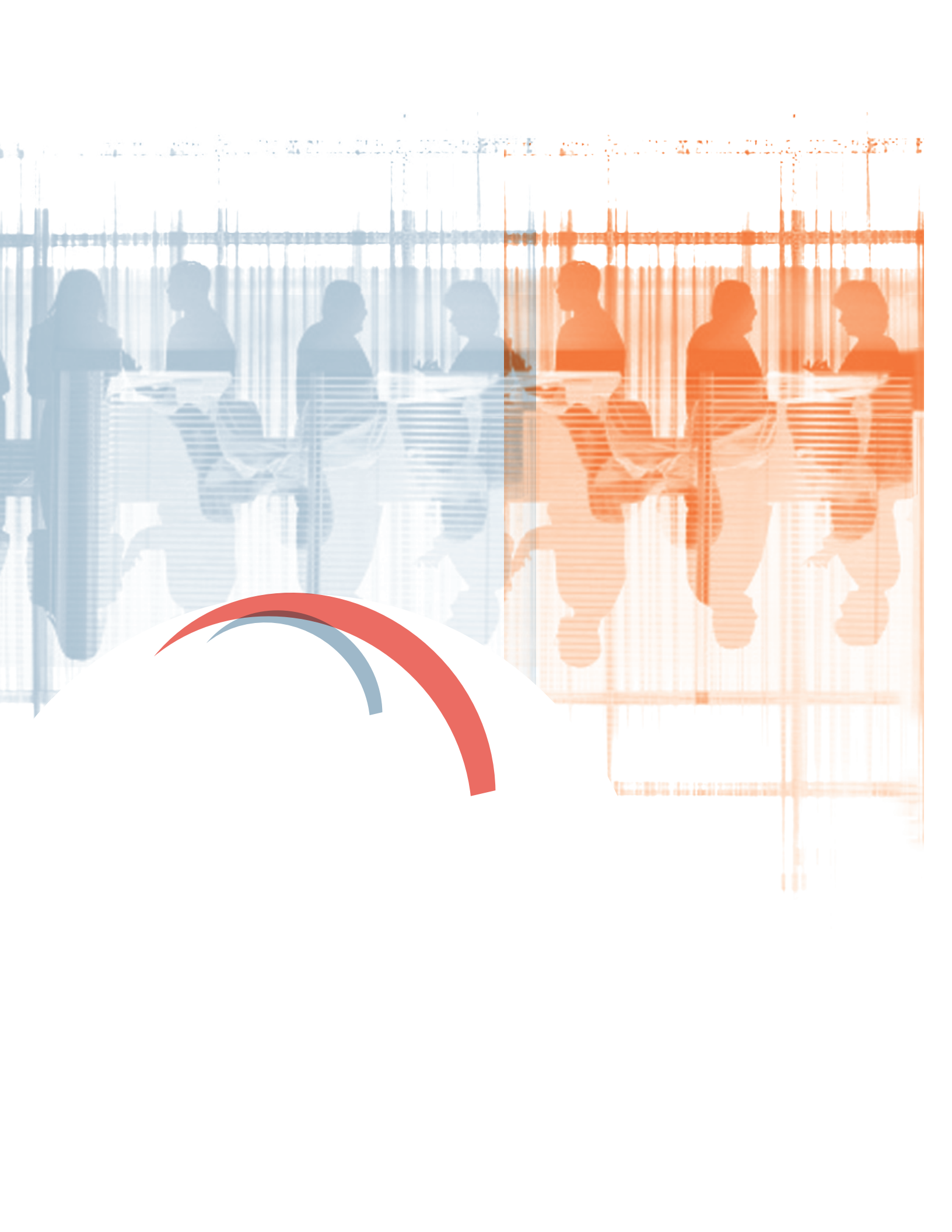


Table des matières

Les faits saillants	5
I Interventions du CPQ auprès des gouvernements : de nombreux résultats tangibles pour les employeurs	
Fiscalité des entreprises et taxes sur la masse salariale	7
Santé et sécurité du travail	9
Qualité, disponibilité et coût de la main-d'œuvre	11
Fardeau réglementaire et administratif	13
II Des événements rassembleurs et formateurs	
Un accès privilégié aux décideurs politiques et économiques	17
Des formations qui répondent aux besoins des employeurs	18
Le CPQ honore ses membres	19
III Communications : participation active du CPQ aux grands débats publics	
Présences dans les médias : des interventions plus percutantes font augmenter la valeur de la couverture consacrée au CPQ	21
Les porte-parole du CPQ sur toutes les tribunes	22
Des partenariats gagnants	22
IV Un CPQ bien gouverné	
Continuité et changements au conseil d'administration	25
De la relève à la permanence	25
La permanence resserre les liens avec ses membres	26
La bonne situation financière du CPQ se maintient	27



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

Les faits saillants

Depuis l'an dernier, les rapports d'activité présentés par la permanence du CPQ à ses membres couvrent la même période que l'année financière. Notre année financière s'étendant cette année du 1^{er} mars au 31 décembre 2008, le présent rapport recense donc les interventions et les réalisations du CPQ au cours de ces dix mois.

Même écourtée, cette année a été bien remplie et les succès obtenus par le CPQ pour ses membres ne manquent pas.

Représentation gouvernementale : de nombreux gains tangibles pour les employeurs

Sur le plan économique, la deuxième moitié de 2008 a été marquée par la crise financière et le ralentissement économique. De tous les enjeux soulevés par cette crise, celui du déficit actuariel des régimes de retraite était le plus aigu et le plus urgent, et le CPQ a été, sans conteste, d'une efficacité redoutable.

- **Le CPQ a été le premier, en octobre 2008, à présenter le problème au ministre responsable et il a joué un rôle clé au sein du comité créé par le ministre, comité dont les travaux ont mené au dépôt et à l'adoption, le 15 janvier 2009, d'un projet de loi qui assouplit la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* pour tenir compte de la crise, au bénéfice des 950 régimes de retraite et du million de travailleurs et de retraités couverts par cette loi.**

D'autres gains importants ont été obtenus par le CPQ pour ses membres en cours d'année. En voici trois exemples :

- **Fardeau réglementaire** – Plus de 80 % des employeurs ayant reçu leur *Certificat de qualité des initiatives de formation* en vertu de la nouvelle loi du 1 % l'ont

obtenu à la suite de leur participation aux séances d'information du CPQ. Cette certification exempte ces employeurs des obligations fiscales et administratives reliées à la loi du 1 %.

- **Fardeau fiscal des entreprises** – En mars 2008, le gouvernement du Québec a éliminé complètement la taxe sur le capital pour les entreprises du secteur manufacturier et s'est engagé à le faire pour toutes les autres d'ici 2011.
- **Santé et sécurité du travail** – Une troisième baisse consécutive du taux moyen de cotisation a été adoptée en juin 2008 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Les événements du CPQ : un accès privilégié aux décideurs

Plusieurs événements de formation et de réseautage ont été organisés à l'intention des membres du CPQ en 2008.

- **Parmi tous ces événements, le plus couru est sans contredit la deuxième édition de notre soirée annuelle avec les sous-ministres responsables des dossiers économiques. Outre le secrétaire général du gouvernement du Québec, sept sous-ministres participaient à l'événement (Conseil du trésor; Développement économique,**

Les faits saillants

Innovation et Exportation; Emploi et Solidarité sociale; Finances; Ressources naturelles et Faune; Santé et Services sociaux; Travail). Peu d'organismes peuvent se targuer de donner à leurs membres un accès privilégié à autant de hauts fonctionnaires réunis pour un même événement.

Communications : le CPQ continue d'intensifier sa participation aux grands débats publics

Sur le plan politique, l'année 2008 a été marquée par les deux campagnes électorales, à Québec et à Ottawa, qui ont donné lieu à de nombreux débats publics touchant les employeurs.

- **Les interventions publiques du CPQ ont généré près de 600 articles et reportages dans les médias au cours de l'année 2008, soit plus d'une dizaine d'apparitions chaque semaine. Selon une évaluation indépendante, la valeur relations publiques de cette visibilité a augmenté d'environ 20 % par rapport à l'année 2007, notamment à cause d'une présence accrue des porte-parole du CPQ dans les pages éditoriales des grands quotidiens et magazines.**

Le CPQ : un organisme bien gouverné

La fin de l'année 2008 a été marquée par l'annonce du départ de Michel Kelly-Gagnon après presque trois années comme président

du CPQ, trois années marquées par la modernisation des règles de gouvernance, le renouvellement de l'équipe de direction et une gestion prudente des ressources financières de l'organisme.

- **Yves-Thomas Dorval devient président du CPQ** – Un processus de recrutement a été mis en branle rapidement et a mené à la nomination, le 25 mars 2009, de Yves-Thomas Dorval, qui détient plus de 25 années d'expérience en affaires publiques. Le renouvellement, en septembre 2008, du mandat de John LeBoutillier à la présidence du conseil d'administration a facilité grandement cette transition.
- **Bonne situation financière** – Malgré la crise financière et le ralentissement économique, le CPQ a maintenu en 2008 sa bonne situation financière, terminant l'exercice avec un surplus de 200 508 \$ pour les opérations courantes. Après prise en compte de diverses charges, et notamment d'une variation conjoncturelle de la moins-value non réalisée des placements dont nos états financiers doivent tenir compte, l'exercice se termine toutefois par un excédent des dépenses sur les revenus de 383 901 \$.

Nous espérons que ce bref aperçu de nos réalisations récentes vous incitera non seulement à renouveler votre confiance au CPQ, mais également à convaincre d'autres entreprises à adhérer à notre organisme.



I - Interventions du CPQ auprès des gouvernements : de nombreux résultats tangibles pour les employeurs

Fiscalité des entreprises et taxes sur la masse salariale

Croissance économique et fiscalité concurrentielle vont de pair. Le fardeau fiscal des entreprises du Québec fait donc l'objet d'une vigilance de tous les instants de la part du CPQ, notamment à l'occasion de l'élaboration des budgets provincial et fédéral. De plus, les taxes québécoises sur les salaires étant plus élevées qu'ailleurs au pays – on note un écart d'environ 20 % entre le Québec et l'Ontario – le CPQ milite activement pour que le fardeau global de ces taxes cesse de croître.

Budget provincial 2008-2009 : plusieurs gains fiscaux pour les entreprises

Déposé en mars 2008, le budget provincial 2008-2009 contenait plusieurs mesures fiscales réclamées par le CPQ lors des consultations prébudgétaires :

- **Taxe sur le capital** – Même s'il aurait souhaité que la mesure s'applique à l'ensemble des secteurs économiques, l'abolition immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises du secteur manufacturier constituait une excellente nouvelle.
- **Amortissement pour matériel de fabrication** – Le gouvernement a prolongé de trois ans la déduction fiscale pour amortissement accéléré du matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier, prolongation qu'avait réclamée le CPQ. Le CPQ a donc bien accueilli la mesure, même s'il aurait préféré que le taux d'amortissement de 50 % (amortissement sur deux ans) soit maintenu durant cette période de prolongation.
- **Crédits à l'investissement pour les régions ressources** – L'introduction de nouveaux crédits d'impôts à l'investissement pour les entreprises des régions éloignées du Québec, remplaçant les crédits d'impôts à la croissance de la masse salariale – perçus par plusieurs comme étant source de concurrence déloyale – a été saluée par le CPQ, qui s'était joint à plusieurs chambres de commerce et organismes locaux de développement pour réclamer la mise en œuvre de cette recommandation du rapport du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (rapport Gagné) publié en janvier 2008.

« Le fardeau fiscal des entreprises du Québec fait l'objet d'une vigilance de tous les instants de la part du CPQ. »



Non aux hausses de taxes sur la masse salariale : le rapport Fortin retient les recommandations du CPQ

Plusieurs recommandations soumises par le CPQ lors des consultations du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises ont été retenues dans le rapport publié en mars 2008 par la ministre des Finances du Québec (rapport Fortin), en particulier celle sur la nécessité d'écarter toute nouvelle hausse des taxes sur la masse salariale. Le CPQ s'est appuyé sur ce rapport dans ses représentations en cours d'année et, en mai 2008, il a reçu également les trois membres du groupe de travail à l'occasion d'un *Forum des membres du CPQ*.

Financement du Régime québécois d'assurance parentale : le CPQ propose des solutions de rechange

Après avoir augmenté de 8 % le taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en janvier 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé en cours d'année une nouvelle hausse de 7,5 % pour l'année 2009. Le CPQ a réagi vivement à ces hausses à répétition et a suggéré au gouvernement de les compenser par des baisses équivalentes d'autres taxes sur les salaires, baisses qui nécessiteraient de réviser certains aspects de régimes tels que le Régime de santé et de sécurité du travail (RSST), le Régime de rentes du Québec (RRQ) ou le Fonds des services de santé (FSS). Bref, le CPQ a demandé au gouvernement de faire des choix et, à défaut de pouvoir maintenir constant le poids global des taxes sur la masse salariale, de participer au financement du RQAP.

Nouvel Office de financement de l'assurance-emploi : le CPQ veille au grain

Le CPQ a assuré tout au long de l'année un suivi serré des dossiers relatifs à l'assurance-emploi :

- **Mars 2008** – Le CPQ a signifié au Comité permanent des ressources humaines de la Chambre des communes son opposition au

projet de loi C-265, dont l'adoption se serait traduite par des hausses de cotisations.

- **Mai 2008** – Le CPQ a participé aux consultations du même Comité sur les modalités de fonctionnement du nouvel Office de financement de l'assurance-emploi (OFAE). Le CPQ a suggéré d'augmenter la réserve afin d'éviter des variations imprévues du taux de cotisation. Il a réitéré sa position traditionnelle quant au partage des coûts, qui devraient être équitablement répartis entre les employeurs et les travailleurs (50/50 plutôt que 58/42). Le CPQ a réitéré également son appui à la position du gouvernement face aux syndicats qui réclament le remboursement intégral des 54 milliards de surplus accumulés par le régime, une proposition qui aurait inévitablement pour résultat d'alourdir la dette ou le fardeau fiscal des Canadiens.
- **Septembre 2008** – Le CPQ a participé, comme à chaque année, aux consultations de la Commission de l'assurance-emploi sur le calcul des taux de cotisation d'équilibre pour l'année suivante.

Régime de retraite universel proposé par la CSN : une mauvaise idée selon le CPQ

Le CPQ a manifesté publiquement son opposition à l'idée émise en mai 2008 par la CSN d'instaurer un régime de retraite universel et a invité le gouvernement à rejeter cette proposition irréaliste, qui rendrait plus vulnérables encore les entreprises dont le modèle d'affaires ou les moyens ne permettent pas d'offrir un tel bénéfice. La majorité des employeurs représentés par le CPQ offrent déjà des régimes de retraite à leurs travailleurs et il n'est pas inusité de voir des entreprises offrant moins d'avantages sociaux compenser par des salaires plus élevés.



Santé et sécurité du travail

Le Régime de santé et de sécurité du travail coûte chaque année plus de deux milliards de dollars aux employeurs, et le CPQ y consacre donc une part importante de ses ressources et de ses efforts de représentation gouvernementale. Preuve de l'importance de notre rôle dans ce dossier, la permanence du CPQ a obtenu, en juin 2008, un deuxième siège au conseil d'administration de la CSST, siège occupé par notre vice-président, santé et sécurité du travail, qui continue par ailleurs de représenter vigoureusement les employeurs aux nombreux comités paritaires de la CSST et du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). Depuis novembre 2008, le CPQ a d'ailleurs un nouveau vice-président, santé et sécurité du travail, Dominique Malo. Afin de renforcer la capacité du CPQ à défendre l'intérêt de ses membres, M. Malo a mis sur pied, dès son entrée en fonction, un comité consultatif permanent formé d'une vingtaine d'experts membres du CPQ. Voici les principales réalisations et interventions du CPQ dans ce dossier en 2008.

Taux moyen de cotisation : une troisième baisse consécutive est adoptée en 2008

Bonne nouvelle pour les employeurs, une troisième baisse consécutive du taux moyen de cotisation a été adoptée en juin 2008 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La CSST ayant fixé à 2 318 500 \$ les besoins à couvrir par la tarification 2009, le nouveau taux moyen de cotisation est de 2,10 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable, contre 2,14 \$ en 2008. En 2009, cette masse salariale cotisable est estimée à 110,4 milliards.

Cotisation basée sur les salaires versés : à la suite des représentations du CPQ, la CSST apporte des précisions sur sa proposition de partenariat avec Revenu Québec

En décembre 2008, et à la suite de représentations du CPQ au nom de ses membres, la permanence de la CSST a apporté des précisions sur les modalités d'implantation de la nouvelle méthode de perception des cotisations basée sur les salaires versés, un changement réclamé depuis longtemps par les employeurs. Ces précisions – qui portent sur le rôle et la responsabilité de Revenu Québec, sur la fréquence des versements périodiques et sur l'utilisation du taux provisoire – devraient permettre l'implantation de la nouvelle méthode pour 2011 et ce, en vertu d'un partenariat entre la CSST et Revenu Québec.

Commission des lésions professionnelles : le CPQ responsable de la formation des membres représentant les employeurs

Tout au long de l'année 2008, le CPQ a continué d'offrir des sessions de formation à l'intention des membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles (CLP). Sous la responsabilité de M^e Pascale Gauthier, conseillère juridique au CPQ, les formations dispensées pendant la période couverte par ce rapport avaient pour sujets :

- les aspects pratiques, médicaux et légaux des lésions psychologiques (mars et avril);
- le Règlement annoté sur le barème des dommages corporels (mai et juin);
- l'assistance médicale, l'assignation temporaire, les pouvoirs de la CLP et quelques indemnités (septembre 2008);
- les maladies professionnelles reliées au domaine de la neurologie (novembre).

Le CPQ assure également la formation initiale des nouveaux membres et produit trimestriellement le *Bulletin d'information à l'intention des membres issus des associations d'employeurs à la CLP*.

Enfin, par la participation de M^e Gauthier au comité sur la Commission des lésions professionnelles du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le CPQ contribue au processus de nomination des commissaires, du président et des vice-présidents de la CLP.




Table des durées maximales de consolidation : le CPQ maintient fermement sa demande d'ajustement en fonction des durées moyennes de consolidation

Le CPQ, au cours de l'année 2008, a multiplié les pressions sur la CSST afin qu'elle retire sa nouvelle table pour les durées maximales de consolidation aux fins de l'application de l'article 329 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Adoptée en 2007, cette nouvelle table a pour conséquence d'imputer à l'employeur les coûts d'un handicap préexistant. Par ses décisions, la CLP a manifestement indiqué elle aussi que la nouvelle table ne reçoit pas son aval. Le CPQ entend poursuivre toutes les démarches requises pour que la CSST ajuste cette table en fonction des durées moyennes de consolidation.

Nouvelle méthode de financement des coûts non imputés : en l'absence de consensus patronal, le CPQ dit non

En mars 2008, le CPQ a informé la CSST qu'en l'absence de consensus dans le monde patronal il ne pouvait pas appuyer la méthode de financement des coûts non imputés actuellement proposée par la CSST. Le président du CPQ a indiqué au président de la CSST que rien n'empêche la permanence de la CSST de continuer à soumettre des propositions ou à diffuser de l'information en vue de faire émerger un consensus. Toutefois, le CPQ continuera de s'opposer fermement à toute tentative qui viserait à faire adopter une réforme qui ne serait pas appuyée par une majorité d'employeurs.



Qualité, disponibilité et coût de la main-d'œuvre

Grâce au travail de son vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre, Jacques Leblanc, qui siégeait en 2008 comme membre votant à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le CPQ a continué de porter une attention soutenue aux politiques qui touchent les employeurs en matière de formation, de développement de la main-d'œuvre et de reconnaissance des compétences. D'ailleurs, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a rendu visite au CPQ en mars 2008, permettant à nos membres de transmettre directement au ministre leurs besoins et leurs préoccupations dans ce domaine. Voici les principaux dossiers sur lesquels la permanence du CPQ a travaillé au cours de l'année 2008.

Nouvelle loi du 1 % : le CPQ appuie les entreprises dans leurs démarches auprès de la Commission des partenaires du marché du travail

Dans la foulée de l'adoption de la nouvelle loi du 1 %, en 2007, le CPQ l'a fait connaître activement aux employeurs en 2008. Le CPQ s'est assuré en particulier que les demandes de certification de qualité des initiatives de formation disponible en vertu de la nouvelle loi étaient traitées de manière diligente par la CPMT. Signe indéniable de succès du CPQ dans ce dossier, au-delà de 80 % des employeurs ayant obtenu le nouveau certificat ont bénéficié de l'appui du CPQ (voir la section II du présent rapport pour plus de détails), les exemptant ainsi des obligations fiscales reliées à la loi du 1 %.

Loi Hamad sur la retraite progressive : une victoire du CPQ

L'adoption, en juin 2008, du projet de loi n° 68 sur la retraite progressive est une grande victoire pour le CPQ, qui proposait, dès 2004, une formule incitative et volontaire favorisant la rétention de la main-d'œuvre expérimentée. Le CPQ a participé à la présentation de ce projet de loi qui a modifié, entre autres, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et la *Loi sur le Régime de rentes du Québec*. En commission parlementaire, le CPQ a recommandé un allègement des formalités administratives relatives aux ententes qui seront conclues entre l'employeur et le salarié, une recommandation qui a été retenue par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, et qui rendra plus attrayantes les mesures proposées.


« Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a rendu visite au CPQ en mars 2008, permettant à nos membres de transmettre directement au ministre leurs besoins et leurs préoccupations dans ce domaine. »

Intégration et maintien en emploi des personnes handicapées : les recommandations du CPQ sont entendues

En mai 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a dévoilé la nouvelle *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, une stratégie qui vise à créer 54 000 nouveaux emplois pour les personnes handicapées et qui – grâce aux représentations faites par le CPQ lors des consultations en 2007 – tient compte de la réalité des employeurs en proposant des mesures incitatives plutôt que contraignantes.

Éducation des adultes : le Conseil supérieur de l'éducation retient les demandes du CPQ

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), dans un avis sur l'éducation des adultes publié en mars 2008 à la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, a repris plusieurs recommandations formulées par le CPQ lors de sa participation aux consultations du CSÉ en 2007. Le CSÉ a retenu notamment les recommandations du CPQ sur la nécessité de



faire preuve de souplesse pour tenir compte de la diversité des finalités individuelles du secteur des adultes et sur l'importance pour les employeurs de pouvoir compter sur des travailleurs qui maîtrisent les langues française et anglaise, de même que les mathématiques.

Besoin des employeurs en matière de formation technique : la Fédération des cégeps à l'écoute du CPQ

En avril 2008, et après avoir consulté ses membres par voie de sondage, le CPQ a participé à une consultation de la Fédération des cégeps – une association membre du CPQ – sur les besoins et les attentes à l'égard de l'enseignement collégial. Le CPQ a revendiqué notamment un meilleur arrimage de la formation technique avec les besoins du marché du travail et une meilleure collaboration entre les collèges et les entreprises.

Le CPQ en faveur d'universités plus autonomes et mieux financées

Préoccupé par la qualité de la formation universitaire et son financement, le CPQ a salué, à l'automne 2008, le premier pas du gouvernement vers une plus grande autonomie des universités dans l'établissement des droits de scolarité. En effet, les universités québécoises auront désormais plus de latitude dans la fixation du tarif des droits de scolarité pour les étudiants internationaux inscrits dans six facultés (médecine, génie, informatique, mathématiques et sciences pures, administration et droit), générant ainsi plus de 16 millions en revenus supplémentaires dans les coffres des universités.



Fardeau réglementaire et administratif

L'allégement réglementaire et administratif étant une préoccupation majeure des employeurs, le CPQ – après avoir procédé à une consultation auprès de ses membres – a présenté, en juin 2008, au ministère du Conseil exécutif du Québec les priorités des employeurs en la matière. Dans son mémoire, le CPQ abordait les défis posés par la *Loi sur l'équité salariale*, la réglementation sur la santé et la sécurité du travail (surindemnisation, double prime d'assurance SAAQ – CSST, etc.), le fardeau administratif lié à la fiscalité, la réglementation du travail dans l'industrie de la construction, les métiers réglementés hors construction, la politique linguistique, la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (loi du 1 %). Selon le cas, trois axes sont privilégiés par le CPQ : harmonisation, révision ou déréglementation. En parallèle à cette consultation générale, le CPQ a travaillé activement sur un grand nombre de dossiers spécifiques, dont voici les principaux.

Assouplissement de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* pour tenir compte de la crise financière : un gain majeur du CPQ

Amorcé à l'automne 2008, le travail du CPQ dans ce dossier s'est traduit rapidement en résultats tangibles pour ses membres avec l'adoption, le 15 janvier 2009, du projet de loi n° 1, *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, une loi qui régit 950 régimes de retraite regroupant un million de travailleurs et de retraités, et représentant des éléments d'actifs d'environ 100 milliards de dollars. Le CPQ a été le premier, en octobre 2008, à sensibiliser le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec (RRQ), Sam Hamad, à la situation vécue par les employeurs. La loi adoptée, qui allonge notamment la période d'amortissement du déficit de solvabilité des régimes de retraite de 5 à 10 ans, ratifie les recommandations du comité de travail mis sur pied par le ministre et au sein duquel le CPQ a joué un rôle prépondérant, aux côtés de la CSN, la FTQ, la FCCQ et la RRQ. Le détail de la réglementation reste à préciser et le CPQ poursuit son travail dans ce dossier en 2009.



« Allant dans le sens des représentations du CPQ, la Cour supérieure a confirmé la validité des programmes distincts d'équité salariale. »

Métiers réglementés hors construction : le CPQ contribue à faire disparaître des irritants

Confronté à une nouvelle réglementation des métiers hors construction qui posait problème à plusieurs employeurs, le CPQ a interpellé le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad. En octobre 2008, un projet de règlement était déposé, projet qui reprenait les conclusions du groupe de travail auquel a siégé le CPQ aux côtés de plusieurs de ses associations membres. Adoptées à la fin de l'année 2008, les modifications au règlement apportées par ce projet de loi sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Équité salariale : le CPQ actif autant sur le plan juridique que politique

En septembre 2008, le CPQ a obtenu gain de cause dans une affaire en révision judiciaire visant à faire annuler un jugement de la Commission des relations du travail (CRT) qui avait pour effet d'obliger les entreprises ayant des programmes distincts sans catégories d'emplois à prédominance féminine à reprendre du début (rétroactivement) leur exercice d'équité salariale. Allant dans le sens des représentations du CPQ, la Cour supérieure a confirmé la validité de ces programmes distincts. Mais il faudra attendre pour connaître l'issue finale de ce dossier puisqu'un syndicat a déposé une requête afin de faire appel de ce jugement. Sur le plan politique, et à la suite



de la commission parlementaire de janvier 2008, le CPQ a poursuivi ses représentations en cours d'année auprès du ministre responsable de la *Loi sur l'équité salariale*, le ministre du Travail, et auprès des hauts fonctionnaires chargés de l'élaboration d'un projet de loi visant à amender la Loi. Ce projet de loi a été déposé en mars 2009 et le CPQ continue de représenter les employeurs aux diverses étapes du processus législatif.

Utilisation abusive des tribunaux : le CPQ met les parlementaires en garde contre les défauts du projet de loi n° 99

Tout en saluant l'intention louable du gouvernement d'introduire un meilleur équilibre dans l'accès à la justice entre parties ne possédant pas les mêmes capacités financières, le CPQ, lors de la commission parlementaire d'octobre 2008 sur le projet de loi n° 99 sur l'utilisation abusive des tribunaux, a mis les législateurs en garde contre l'octroi de provisions pour frais, une mesure susceptible d'inciter aux poursuites. Le CPQ s'est opposé également à la responsabilité personnelle des dirigeants et des administrateurs en matière de dommages-intérêts, une mesure qui créerait de sérieuses complications dans le recrutement d'administrateurs qualifiés et qui nuirait au Québec à l'échelle internationale en augmentant les primes d'assurance responsabilité que doivent payer les personnes morales menant des opérations au Québec.

Usage du français au travail : le CPQ dit oui à des mesures volontaires

Le CPQ a participé activement aux travaux du *Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques* pilotés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, un regroupement membre du CPQ, et qui ont mené, en octobre 2008, à la signature d'un plan d'action visant à consolider l'utilisation du français comme langue de travail dans les entreprises de moins de 50 employés de Montréal. Le CPQ s'est assuré que le plan d'action mise sur la formation, la sensibilisation et l'accompagnement plutôt que sur des mesures coercitives.

Le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence et le gouvernement fédéral retiennent les recommandations du CPQ

Plusieurs des recommandations présentées par le Groupe d'étude sur les politiques fédérales en matière de concurrence dans son rapport déposé en juin 2008 allaient dans le sens des recommandations formulées par le CPQ dans son mémoire soumis quelques mois plus tôt. Le CPQ a donc invité le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les recommandations du rapport, en particulier l'augmentation du seuil déclencheur d'examen des investissements étrangers à 1 milliard de dollars ainsi que le renversement du fardeau de la preuve pour exiger du ministre compétent qu'il démontre que l'approbation d'une transaction envisagée irait à l'encontre de l'intérêt national du Canada avant de la refuser. Ces deux mesures ont été adoptées finalement par le gouvernement fédéral en début d'année 2009, en même temps que l'adoption du budget fédéral.

Projet de règlement de la loi 30 portant sur les régimes complémentaires de retraite : le CPQ poursuit ses représentations

Adoptée en décembre 2006, la loi 30 sur les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées fait toujours l'objet d'un projet de règlement qui devrait être déposé au cours de l'année 2009. Le CPQ, conjointement avec la Fédération des chambres de commerce du Québec et avec les Manufacturiers et Exportateurs du Québec, a donc poursuivi en 2008 ses représentations auprès de la Régie des rentes du Québec, notamment quant au niveau et aux modalités de la provision pour écarts défavorables prévue par la nouvelle loi.



Réforme de la *Loi sur les compagnies du Québec* : le CPQ soumet des recommandations

À l'invitation du ministère des Finances du Québec, le CPQ a transmis, en mars 2008, des recommandations ayant trait à la réforme de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Abordant les droits, les pouvoirs et les protections des actionnaires (actions à droit de vote multiple, dépôt des propositions d'actionnaires et droit de dissidence, recours pour les actionnaires minoritaires), la protection des administrateurs, l'aide financière aux actionnaires, la prorogation, les règles de gouvernance, les PME et, enfin, les nouvelles technologies, le document indiquait au gouvernement, entre autres, qu'il serait souhaitable que la réforme soit orientée vers une plus grande harmonisation de la loi québécoise avec celles des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral. En effet, ces lois ont une longueur d'avance sur celle en vigueur au Québec et elles ont eu le temps de faire leurs preuves.

Lobbyisme : le CPQ réclame plus de souplesse

En partenariat avec la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), le CPQ a représenté vigoureusement les entreprises lors des consultations publiques tenues en mai 2008 en vue d'une révision de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Tout en réitérant la volonté des milieux économiques de travailler avec un maximum de transparence dans leurs efforts de représentation, la FCCQ et le CPQ ont recommandé l'assouplissement du cadre bureaucratique rigide en matière d'enregistrement et de divulgation d'information. Ils ont recommandé également aux parlementaires de faire preuve d'équité en appliquant désormais la Loi à l'ensemble des associations et des organismes à but non lucratif et non seulement ceux à vocation économique.





II - Des événements rassembleurs et formateurs

Un accès privilégié aux décideurs politiques et économiques

Les événements du CPQ permettent à ses membres de discuter des enjeux de l'heure avec des décideurs de premier plan.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale au CPQ

De nombreux dossiers chauds (déficits actuariels des régimes de retraite, projet de loi sur la retraite progressive, métiers réglementés hors construction, nouvelle loi du 1 %, etc.) ont réuni le CPQ et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, autour de la même table en 2008. Afin de permettre à ses membres de faire entendre directement leurs préoccupations auprès du ministre, le CPQ a reçu ce dernier en mars 2008, la veille du dévoilement officiel de son « Pacte pour l'emploi ». Le CPQ continue ainsi de s'affirmer comme tribune privilégiée des ministres titulaires de portefeuilles à vocation économique.

« Quatre-vingt premiers dirigeants d'entreprises ou d'associations sectorielles membres du CPQ ont participé à la deuxième édition de la soirée annuelle du CPQ en compagnie des sous-ministres responsables des dossiers économiques. »

Le CPQ rencontre les plus hauts fonctionnaires de l'État québécois

Grâce à la collaboration du secrétaire général du gouvernement du Québec et greffier du Conseil exécutif, Gérard Bibeau, 80 premiers dirigeants d'entreprises ou d'associations sectorielles membres du CPQ ont participé, en octobre 2008, à la deuxième édition de la soirée annuelle du CPQ en compagnie des sous-ministres responsables des dossiers économiques.

Outre le secrétaire général qui y a prononcé l'allocution principale, sept sous-ministres ont participé à cet événement :

- Normand Bergeron (Ressources naturelles et Faune);
- Gilles Demers (Développement économique, Innovation et Exportation);
- Julie Gosselin (Travail);
- Jean Houde (Finances);
- Roger Paquet (Santé et Services sociaux);
- Gilles Paquin (Conseil du trésor);
- François Turenne (Emploi et Solidarité sociale).

Peu d'organismes peuvent se targuer de donner à leurs membres un accès privilégié à autant de hauts fonctionnaires réunis pour un même événement.



Deux *Forum des membres* sur les réformes à entreprendre

Le CPQ a organisé deux *Forum des membres* sur les moyens à envisager pour que la société québécoise puisse renouer avec son dynamisme.

- En avril 2008, le CPQ a ainsi reçu le président du conseil de BMO Nesbitt Burns et président de BMO Groupe financier, Québec, L. Jacques Ménard, à l'occasion de la publication de son livre *Si on s'y mettait...*, paru aux Éditions Transcontinental.
- En mai 2008, le CPQ a reçu l'économiste Pierre Fortin, à l'occasion de la publication du rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, qu'il présidait. Intitulé *L'investissement au Québec : on est pour*, ce rapport retient plusieurs recommandations du CPQ. Il a été commandé par la ministre des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget, et le CPQ continue d'en appuyer la mise en œuvre.

Des formations qui répondent aux besoins des employeurs

Nouvelle loi du 1 % : plus de 80 % des employeurs ayant reçu leur *Certificat de qualité des initiatives de formation* l'ont obtenu grâce au CPQ

Signe indéniable de succès pour le CPQ, au-delà de 80 % des employeurs ayant obtenu le nouveau *Certificat de qualité des initiatives de formation* (et étant ainsi exemptés des obligations fiscales reliées à la loi du 1 %) l'ont obtenu à la suite de leur participation à l'une des 20 sessions d'information tenues par le CPQ à travers le Québec au cours de l'année 2008. Développées et offertes par notre vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre, Jacques Leblanc, ces sessions d'information, présentées en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ont permis de prendre contact avec 270 représentants d'employeurs de divers secteurs d'activité économique.



Prévisions salariales : un record d'assistance en 2008

Plus de 150 personnes ont assisté, en octobre 2008, au lancement du *Dossier spécial annuel du CPQ sur les prévisions salariales*, un record d'assistance depuis que le CPQ organise cet événement annuel. Sous la responsabilité de notre directrice de la recherche et économiste en chef, Norma Kozhaya, cette initiative a été réalisée en partenariat avec les meilleures firmes de consultation en ressources humaines du Québec : Aon Conseil, Mercer, Morneau Sobeco, Towers Perrin, Watson Wyatt et, pour la première fois en 2008, Hay Group.

Le CPQ informe ses membres des nouveaux développements en matière de retraite progressive

Plus de 85 participants ont assisté, en novembre 2008, au colloque du CPQ sur la loi Hamad sur la retraite progressive adoptée en juin 2008. Six experts étaient ainsi réunis sur une même tribune : Jacqueline Beaulieu (Régie des rentes du Québec), Pierre Girardin (Aon Conseil), Michel St-Germain (Mercer), Richard Béliveau (Morneau Sobeco), Jacques Lafrance (Towers Perrin) et Nathalie Joncas (CSN). Sous la responsabilité de notre directrice de la recherche et économiste en chef, Norma Kozhaya, l'événement était présenté en collaboration avec la Régie des rentes du Québec.

« Cent cinquante personnes ont assisté au lancement du *Dossier spécial annuel du CPQ sur les prévisions salariales*, un record d'assistance depuis que le CPQ organise cet événement annuel. »



« Le Prix de carrière 2008 a été attribué à André Chagnon, président du conseil et chef de la direction de la Fondation Lucie et André Chagnon et ancien président, pour ses qualités exceptionnelles d'entrepreneur et de philanthrope. »

Normes du travail : le CPQ tient ses membres informés des plus récentes modifications

Également en novembre 2008, le CPQ a tenu, à Montréal et à Québec, un colloque consacré aux modifications apportées récemment à la *Loi sur les normes du travail*. Les présentations ont été données par des spécialistes des cabinets d'avocats Poirier, Rivest, Fradette (M^{es} Christian Reid, Ginette Breton et Anne Desroches), Gowlings (M^e Pierre Pilote) et Heenan Blaikie (M^{es} Robert Dupont et Robert Bonhomme). Sous la responsabilité de M^e Pascale Gauthier, conseillère juridique au CPQ, cet événement était organisé en partenariat avec la Commission des normes du travail du Québec.

Le CPQ honore ses membres

Fidèle à sa tradition, le CPQ a profité de son assemblée générale annuelle de juin 2008 afin d'honorer des personnalités marquantes du milieu des affaires québécois.

André Chagnon reçoit le Prix de carrière 2008

Le Prix de carrière 2008 a été attribué à André Chagnon, président du conseil et chef de la direction de la Fondation Lucie et André Chagnon et ancien président fondateur et chef de la direction du Groupe Vidéotron, pour ses qualités exceptionnelles d'entrepreneur et de philanthrope. Au fil des ans, ce prix a été remis notamment à Jean Coutu, Paul Desmarais père, Stephen Jarislawsky, Bernard Lemaire et Guy St-Pierre.

Deux nouveaux membres au Club des entrepreneurs

Deux nouveaux membres ont été intronisés au prestigieux Club des entrepreneurs du CPQ, soulignant ainsi leur contribution remarquable au développement économique du Québec :

Glenn J. Chamandy, cofondateur, président et chef de la direction de Les Vêtements de Sport Gildan, un manufacturier verticalement intégré et le principal fournisseur du marché de la distribution en gros de vêtements de sport imprimés aux États-Unis et au Canada, et un fournisseur majeur de ce marché en Europe.

Kazimir Olechnowicz, fondateur et président-directeur général de CIMA +, qui se classe parmi les plus importantes sociétés de services-conseils en ingénierie au Québec et en Amérique du Nord.





III - Communications : participation active du CPQ aux grands débats publics

Présences dans les médias : des interventions plus percutantes font augmenter la valeur de la couverture consacrée au CPQ

Les interventions publiques du CPQ ont généré près de 600 articles et reportages dans les médias au cours de l'année 2008, soit plus d'une dizaine d'apparitions chaque semaine.

Selon une évaluation indépendante, la valeur relations publiques de cette visibilité (5,2 millions de dollars) a augmenté d'environ 20 % par rapport à l'année 2007 (4,4 millions)*.

Plus important encore, les interventions du CPQ se sont avérées nettement plus percutantes en 2008 :

- sur la base du nombre d'apparitions dans les médias, on note une hausse d'environ 35 % de l'efficacité des interventions, chaque apparition valant en moyenne 8 935 \$ en 2008 contre 6 697 \$ en 2007;
- sur la base du nombre de communiqués diffusés, l'augmentation de l'efficacité atteint environ 40 %, avec une moyenne de 113 043 \$ de couverture pour chaque communiqué diffusé en 2008, contre 77 192 \$ en 2007.



Ces résultats s'expliquent, entre autres, par la participation du CPQ aux grands débats publics suscités par les campagnes électorales fédérale et provinciale de la deuxième moitié de 2008.

On note également une augmentation de la présence des porte-parole du CPQ dans les pages éditoriales des grands quotidiens et magazines :

- à la fin de l'année 2008, le premier vice-président du CPQ, M^e Daniel Audet, a entamé la rédaction d'une chronique hebdomadaire dans le *Journal de Montréal*, une vitrine de choix pour communiquer au grand public les préoccupations et les besoins des employeurs;
- le président du CPQ, pour sa part, a accordé de longues entrevues au quotidien économique français *La Tribune*, au *Courrier parlementaire*, au magazine *ExtraJudiciaire* (Association du Jeune Barreau du Québec), ainsi qu'au magazine régional *Vitalité économique*.

* À noter que ce bilan exclut toute la couverture liée à l'activité politique personnelle d'anciens dirigeants du CPQ, cette couverture n'étant aucunement due aux activités du CPQ ou au travail de son équipe aux communications.

« Les interventions publiques du CPQ ont généré près de 600 articles et reportages dans les médias au cours de l'année 2008, soit plus d'une dizaine d'apparitions chaque semaine. »



« Plusieurs membres du CPQ faisaient partie des 12 000 dirigeants d'entreprises de partout à travers le monde qui ont permis de produire l'édition 2008-2009 du *Rapport sur la compétitivité mondiale* du Forum économique mondial de Davos. »

Les porte-parole du CPQ sur toutes les tribunes

En plus de leur travail de représentation auprès des diverses instances gouvernementales, les porte-parole du CPQ ont été de toutes les tribunes pour expliquer les positions patronales et en débattre auprès de publics variés.

Le président du CPQ a prononcé des discours dans le cadre :

- de la conférence inaugurale de la Série Finance et Politique de Montréal Ernst & Young (novembre 2008);
- d'un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Saint-Georges-de-Beauce (octobre 2008);
- d'une table ronde du Banff Forum sur la mise en valeur des ressources hydriques (octobre 2008);
- du 63^e Congrès des relations industrielles de l'Université Laval (avril 2008);
- du lancement du livre *L'analyse économique du droit* à la faculté de droit de l'Université de Montréal (avril 2008).

Notre premier vice-président, M^e Daniel Audet, a représenté, pour sa part, les employeurs du Québec :

- à l'ouverture du *Grand rendez-vous annuel santé et sécurité du travail* (novembre 2008);
- au colloque du Comité aviseur-jeunes de la Commission des partenaires du marché du travail (novembre 2008);
- au Rendez-vous annuel sur les relations de travail de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (novembre 2008);

- au lancement du premier numéro du magazine *Perspectives* de l'Institut Fraser (avril 2008), auquel il a contribué à titre d'auteur.

Notre vice-président aux politiques de développement de la main-d'œuvre, Jacques Leblanc, a représenté, quant à lui, les employeurs aux tables rondes sur la *Reconnaissance des compétences et la qualité de la formation en milieu de travail au Québec* organisées par le Conseil canadien sur l'apprentissage et le Forum économique international des Amériques (mai et septembre 2008).

Enfin, la directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ, Norma Kozhaya, a représenté les employeurs comme conférencière au colloque *Conciliation travail-retraite : meilleures pratiques* organisé par les Publications CCH (octobre 2008). Elle a participé aussi au lancement du magazine *Perspectives* de l'Institut Fraser, une publication à laquelle elle a collaboré également (avril 2008).

Des partenariats gagnants

Les membres du CPQ sondés par le Forum économique mondial de Davos

Une première en 2008 : le CPQ s'est associé au principal partenaire canadien du Forum économique mondial de Davos, l'Institute for Competitiveness and Prosperity, afin de connaître l'opinion des dirigeants d'entreprises sur un certain nombre d'enjeux. Plusieurs membres du CPQ faisaient ainsi partie des 12 000 dirigeants d'entreprises de partout à travers le monde qui ont ainsi permis de produire l'édition 2008-2009 du *Rapport sur la compétitivité mondiale* rendu public à Davos.

Le CPQ contribue à la persévérance scolaire en soutenant Academos

Le CPQ a continué d'apporter son soutien à Academos (www.academos.qc.ca), un programme de cybermentorat appuyé par la Stratégie jeunesse du gouvernement du Québec et qui a fait l'objet de plusieurs publications scientifiques démontrant qu'il facilite la persévérance scolaire chez les jeunes qui y



participent. Représentant le CPQ lors de la soirée 10^e anniversaire de l'organisme en novembre 2008, le directeur des communications du CPQ, Patrick Leblanc, a souligné que le CPQ reconnaît en Academos un moyen additionnel à la disposition des employeurs qui veulent contrer activement les pénuries de main-d'œuvre touchant leur secteur d'activité.

Le CPQ contribue au rayonnement de l'entrepreneuriat féminin à Montréal

Le CPQ a collaboré gracieusement à l'organisation de l'édition 2008 du *Défi de l'entrepreneuriat au féminin de Montréal*, un concours qui favorise le développement de l'entrepreneuriat féminin en décernant des prix dans cinq catégories : services, commerce de détail, transformation et production, économie sociale, arts et culture. La soirée de remise des prix a eu lieu le 5 juin 2008 et réunissait 150 invités, sous la présidence d'honneur de Andrée Corriveau, directrice de la Conférence OICV 2010 à l'Autorité des marchés financiers et présidente de l'Association des femmes en finance du Québec. Le projet est une initiative de l'organisme Compagnie F, en partenariat avec la Conférence régionale des élus de Montréal et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.





IV - Un CPQ bien gouverné

Continuité et changements au conseil d'administration

John LeBoutillier entame un deuxième mandat comme président du conseil d'administration

Bonne nouvelle pour le CPQ : celui qui assumait la présidence du conseil d'administration depuis le printemps 2006, John LeBoutillier, a accepté, en septembre 2008, un deuxième mandat de deux ans. Cette continuité a facilité grandement la transition à la suite du départ de Michel Kelly-Gagnon et à la nomination d'un nouveau président, Yves-Thomas Dorval, qui est entré en fonction le 30 mars 2009. Rappelons que M. LeBoutillier est président du conseil d'administration d'Industrielle Alliance, assurance et services financiers, la quatrième plus importante société d'assurances de personnes au Canada avec un actif sous gestion et sous administration de 50,4 milliards de dollars. Il est également membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec (SGF) et de plusieurs entreprises privées.

En novembre 2008, Pierre Pomerleau, président et chef de la direction de Pomerleau inc., a accepté lui aussi un deuxième mandat de deux ans comme vice-président du conseil d'administration. L'industrie de la construction est donc très bien représentée au CPQ.

Deux nouveaux administrateurs

Deux nouveaux administrateurs se sont joints au conseil en cours d'année : le président de Lalema inc., Gilles Lafond, et le premier vice-président – affaires juridiques et corporatives

de Domtar, M^e Gilles Pharand, une nomination qui confirme l'importance accordée par le CPQ aux besoins et aux préoccupations de l'industrie forestière du Québec.

Le CPQ remercie ses administrateurs sortants

Le CPQ, d'autre part, a profité de son assemblée générale annuelle de juin 2008 pour souligner l'apport actif de quatre administrateurs sortants :

- Marc Croteau (2004-2007);
- Richard Dufour (2002-2007);
- Alain Madgin, (2004-2007);
- Luc Martin (2005-2007).

De la relève à la permanence

Yves-Thomas Dorval succède à Michel Kelly-Gagnon à la présidence

Immédiatement après l'annonce, en novembre 2008, du départ de Michel Kelly-Gagnon – qui aura été président de l'organisme d'avril 2006 à janvier 2009 –, un processus de recrutement s'est mis en branle et a culminé le 25 mars 2009 avec l'annonce de la nomination de Yves-Thomas Dorval comme nouveau président du CPQ.

Gestionnaire chevronné, M. Dorval détient plus de 25 années d'expérience en affaires publiques. Il a été notamment :

- chef des Communications et Responsabilité sociale d'entreprise, Région Europe, pour un leader mondial dans le domaine manufacturier basé à Londres (British American Tobacco Group);

- vice-président d'une firme de consultation mondiale en relations publiques (Edelman Canada);
- directeur de la gestion des soins d'une entreprise pharmaceutique (Glaxowellcome Canada);
- directeur principal de la planification stratégique corporative et restructuration d'un chef de file en assurances de personnes (Groupe Desjardins-Laurentienne).

Il a travaillé également dans le secteur public au sein du gouvernement du Québec, ainsi que pour une commission d'enquête sur la santé et les services sociaux et à Hydro-Québec.

La vaste expérience et les qualités de M. Dorval font de lui un excellent ambassadeur des employeurs auprès des gouvernements et dans les grands débats publics.

Dominique Malo a pris la relève de Robert Borduas à la vice-présidence, santé et sécurité du travail

Un autre changement notable a eu lieu dans le personnel de la permanence du CPQ au cours de l'année 2008 : l'embauche d'un nouveau vice-président, santé et sécurité du travail, Dominique Malo. M. Malo a succédé à M^e Robert Borduas qui, après 14 années de loyaux services au CPQ, a été nommé membre du Tribunal administratif du Québec.

Entré en fonction au CPQ en novembre 2008, M. Malo a une longue feuille de route en santé et sécurité du travail. Il a été notamment :

- directeur général de l'Association sectorielle transport entreposage;
- coordonnateur santé et sécurité au Secrétariat du Conseil du trésor;
- coordonnateur du programme santé et sécurité du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- directeur du service santé et sécurité de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec;
- chef du service santé et sécurité du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Quelques mois après son entrée en poste au CPQ, M. Malo a été nommé membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail par le Conseil des ministres.

La permanence resserre les liens avec ses membres

Les membres régulièrement sondés

Afin de bien refléter les préoccupations de ses membres, la permanence du CPQ a continué de les consulter par voie de sondage.

Trois enquêtes ponctuelles ont été menées au cours de 2008 sur :

- le fardeau réglementaire et administratif;
- la formation professionnelle et technique au collégial;
- les modifications à apporter au Régime de rentes du Québec.

Outre ces sondages sur des problématiques particulières, le CPQ a mené également à la fin de 2008 sa traditionnelle enquête annuelle sur le climat socio-économique. Fait à noter, le CPQ a consulté de nombreuses PME en s'associant pour la première fois au Groupement des chefs d'entreprise du Québec, une association membre du CPQ depuis 1976 qui a soumis un questionnaire identique à celui du CPQ à ses propres membres. Le dévoilement des résultats de l'enquête a fait l'objet d'un grand intérêt des médias en décembre 2008.

« La vaste expérience et les qualités du nouveau président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, font de lui un excellent ambassadeur des employeurs auprès des gouvernements et dans les grands débats publics. »



Création de trois comités consultatifs permanents

Afin de tirer profit au maximum de l'expertise de ses membres, le CPQ a créé en 2008 trois comités consultatifs permanents :

- un comité santé et sécurité du travail, présidé par notre nouveau vice-président, santé et sécurité du travail, Dominique Malo;
- un comité relations du travail, présidé par M^e Pascale Gauthier, conseillère juridique au CPQ;
- un comité affaires publiques, qui se penche sur tous les enjeux qui ne sont pas couverts par les deux comités précédents, et qui est présidé par le premier vice-président du CPQ, M^e Daniel Audet.

Une trentaine de membres du CPQ de secteurs d'activité divers se sont engagés activement dans les travaux de ces comités, permettant à la permanence d'être plus efficace dans ses représentations auprès des décideurs politiques.


Une meilleure reddition de comptes

Le CPQ a continué de rajeunir et de bonifier le contenu du principal véhicule d'information à l'intention de ses membres, le bulletin *InfoCPQ*. Diffusé dans la première semaine de chaque mois, le bulletin est l'un des documents les plus consultés du site Web du CPQ, permettant aux membres d'être au fait de l'ampleur des interventions de l'organisme et de leurs impacts au bénéfice des employeurs.

La bonne situation financière du CPQ se maintient

Malgré la crise financière et le ralentissement économique qui ont marqué la deuxième moitié de 2008, le CPQ a maintenu sa bonne situation financière. Durant l'exercice débutant le 1^{er} mars 2008 et se terminant le 31 décembre 2008, le CPQ a dégagé en effet un surplus de 200 508 \$ pour les opérations courantes. Toutefois, après prise en compte de diverses charges, et notamment d'une variation conjoncturelle de

la moins-value non réalisée des placements dont nos états financiers doivent tenir compte, l'exercice financier 2008 se termine par un excédent des dépenses sur les revenus de 383 901 \$.



Le rapport d'activité 2008 a été produit par le service des communications du Conseil du patronat du Québec

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Collaboration à la rédaction
Anaïs Valiquette L'Heureux

Révision linguistique
Lucie Bélanger

Conception graphique
Oblik Communication-design



Conseil
du patronat
du Québec

Le Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161 ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

info@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca